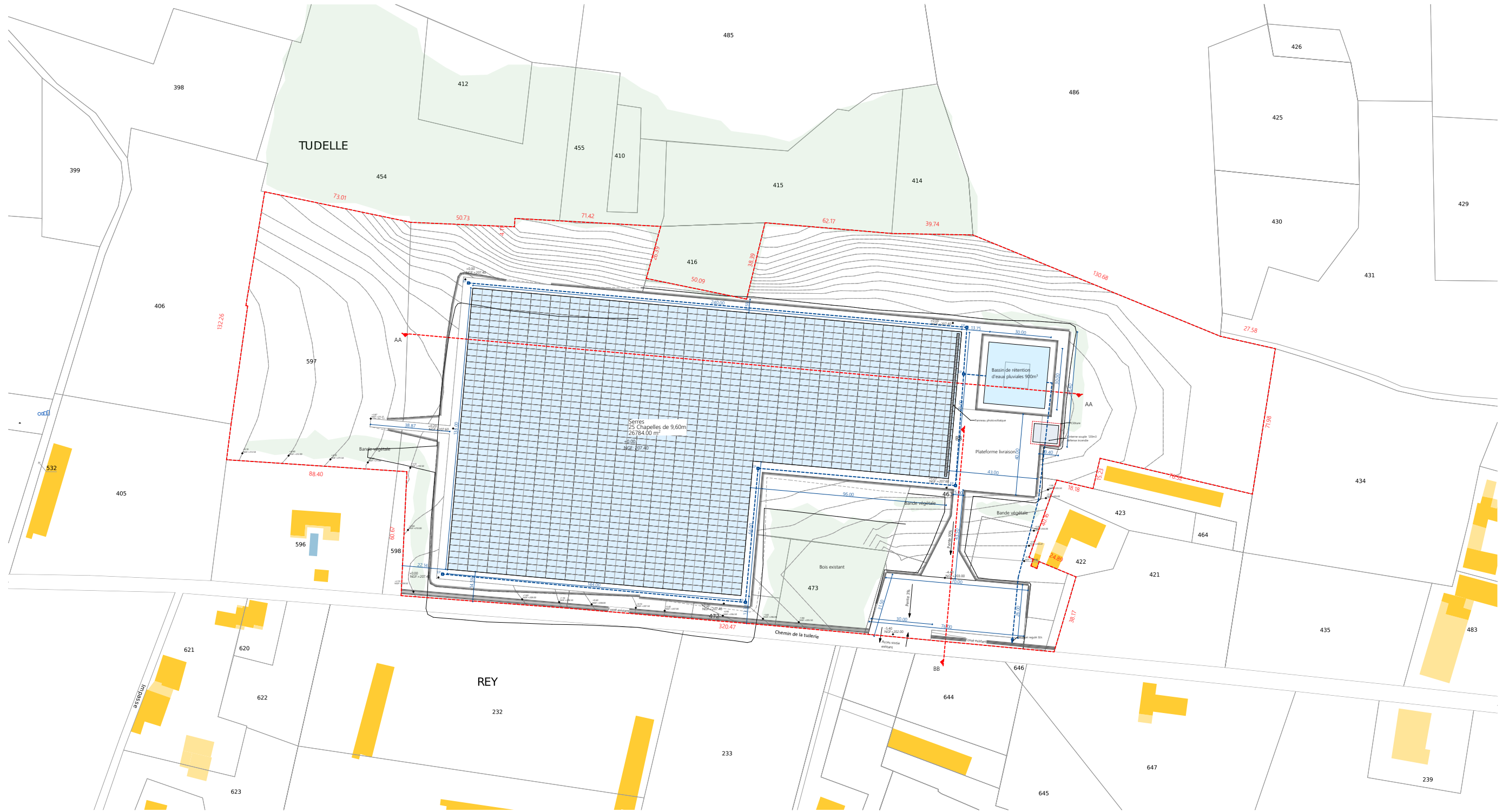




Le présent document est exclusivement limité à une étude de conception. Les plans ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour la réalisation de travaux. Les côtes sont données à titre indicatif. Aucune côte numérique ne pourra être mesurée sur les plans. Le maître d'ouvrage est tenu de vérifier les côtes avant tout début de travaux. Les côtes font partie des éléments d'exécution sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Le sous-signé ne pourra être tenu responsable ni solidairement ni in-soludum des fautes commises par les intervenants aux opérations de réalisation. Michel Cayre conserve les droits d'auteur, et notamment, l'entière propriété intellectuelle et artistique des plans, études, avant-projets, avec l'exclusivité des droits de reproduction, conformément à la loi n°92-597 du 1^{er} juillet 1992 du Code de la propriété intellectuelle. Tout projet gardé sera facturé. Document non contractuel.



MICHEL CAYRE ARCHITECTE DESA
PROJET AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES S.E. DE FRANCE (N°030200 / 520401)
+33 (0) 6 47 65 94 64 15 Avenue des Tilleuls - 94 320 - THIAIS
+33 (0) 9 67 00 82 79 3 Avenue des Landes - 47 310 - ROCQUEFORT
MAIL: creal-architecture@orange.fr 111 Rue de Kater - 33 000 - B ORDEAUX



LIEU DE LA CONSTRUCTION :
Département du Département du GERS
BARS - 32 300
8 Chemin de la tuilerie
Section A - Parcelles 409, 417, 418, 420, 463, 472, 473, 487, 597, 599 - Superficie : 77 713m²

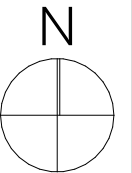
MAÎTRE D'OUVRAGE :
- M. GEOFFREY MOUSQUEY

OPÉRATION :
IMPLANTATION DE SERRES PLASTIQUES

PLAN DE MASSE 1/2000

Échelle :
1:2000, 1:200
N° de projet :
25 105
Date :
12/01/2026

APPROBATION CLIENT :



PC
02.1